

# LES INTERGALACTIQUES DE LYON 2013

## PRIX RENÉ BARJAVEL – 2<sup>ème</sup> EDITION RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : L'organisateur

L'association « AOA Production » (Lyon – Rhône) organise un concours de nouvelles, dans le cadre de la seconde édition du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » qui se déroulera du 25 au 31 octobre 2013.

### Article 2 : Les participants

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure et non professionnelle. Les membres du jury et leur famille, ainsi que les membres du conseil d'administration de l'association, ne sont pas autorisés à concourir.

Les anciens lauréats peuvent concourir seulement deux ans après leur première participation.

### Article 3 : Le thème

Les participants doivent écrire une nouvelle appartenant au genre science-fiction, sur le thème de :

« L'Homme augmenté »

### Article 4 : Le manuscrit & les droits d'auteur

La nouvelle doit être inédite, et se présenter sous la forme d'un manuscrit en langue française.

Elle doit comporter au minimum 20.000 et au maximum 40.000 signes typographiques, espaces compris.

Le titre figurera au début de la première page.

Les textes ne devront comporter ni signature ni aucun signe distinctif. Aucune mention pouvant renseigner le jury sur l'identité du candidat ne devra être incluse dans le texte.

Le seul fait de présenter sous leur nom une œuvre au concours implique de la part des participants qu'ils garantissent en être bien les auteurs.

Il ne sera envoyé aucun avis écrit sur la qualité des nouvelles reçues.

L'auteur conserve ses droits d'auteurs. Toute publication ultérieure fera l'objet d'un accord.

### Article 5 : Spécifications techniques du fichier

- Format : PDF uniquement ;
- Taille : 21 x 29,7 cm ;
- Police de caractère : Times New Roman 12, interligne 1,5 ;
- Marges : 2,5 cm en haut, en bas et sur les côtés ;
- Le fichier aura pour nom : le nom de la nouvelle.

## **Article 6 : Contact et dates**

Les participants feront parvenir leur texte et le bulletin de participation entièrement rempli par courrier électronique **avant le 15 juillet 2013**.

À l'adresse : [prix.barjavel@intergalactiques.net](mailto:prix.barjavel@intergalactiques.net)

Sujet du mail : Titre de la nouvelle, nom et prénom de l'auteur.

Dans le corps du mail, il sera obligatoirement indiqué :

- Nom, prénom
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Adresse électronique.

## **Article 7 : Le jury**

Le jury est composé de :

- Sylvie LAINÉ, auteur-novelliste de Science-fiction, chercheuse en sciences de l'information et de la communication - Université Lyon III ;
- Philippe DESCHEMIN, rédacteur en chef du magazine culturel « L'incontournable » ;
- Hugo FERRANTE, gagnant de l'édition 2012 du Prix Barjavel pour sa nouvelle « Inculture » ;
- Adrien PARTY, rédacteur en chef de Vampirisme.com, Président du Lyon Beefsteak Club ;
- Cécile ANGAYS, membre de l'association AOA Production.

Le jury décernera en toute indépendance les prix parmi les œuvres présentées. L'originalité des nouvelles, leur style, le respect du genre et du thème imposé seront des critères de jugement.

Le jury est souverain pour trancher les cas non prévus au présent règlement et, dans le cas où aucun dossier ne lui paraîtrait correspondre aux critères exigés, il se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

Le jury se réserve le droit d'attribuer un ou des prix honorifiques à d'autres nouvelles qui auront attiré son attention.

## **Article 8 : Résultats**

La proclamation des résultats aura lieu lors du Salon de Science-fiction de Lyon, le week-end du 26 et 27 octobre 2013.

## **Article 9 : Dotation**

Le gagnant du Prix Barjavel verra :

- Sa nouvelle publiée dans l'édition du mois de novembre de « L'incontournable Magazine » ;
- Une publication, soumise à accord, en numérique aux éditions ActuSF ;
- Dotation en ouvrages de littératures de l'imaginaire parus chez ActuSF.

Les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas contractuelles et peuvent varier en fonction des aléas liés aux partenaires de ce concours.

## **Article 10 : Acceptation du règlement**

Aucune réclamation sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admise.

Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.